



## RECLAMATION DES FRAIS GEOMETRE

Par **benois**, le **28/12/2010** à **11:58**

BONJOUR

NOUS AVONS ACHETE UN TERRAIN DANS UN LOTISSEMENT COMMUNAL AU PRIX DE 5€ LE M<sup>2</sup>. LE PERMIS DE CONSTRUIRE A ETE ACCORDE EN SEPTEMBRE 2009. LA MAISON ET CONSTRUITE ET HABITEE DEPUIS MARS 2010. CE JOUR NOUS RECEVONS UN COURRIER NOUS RECLAMANT DES FRAIS DE BORNAGE ET ACTE A HAUTEUR DE 982.12€. LES FRAIS ONT ETE PARTAGE AU NOMBRE DE LOTS QUELQUE SOIT LA SURFACE. LORS DE L'ACHAT DU TERRAIN NOUS N'AVONS PAS ETE INFORME DE CETTE FACTURE QUI VIENDRAIT EN SUS DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN DE PLUS CETTE FACTURE DE GEOMETRE A ETE ENVOYE A LA MUNICIPALITE CONCERNE LE 30.09.2009. DOIT-ON PAYER CETTE FACTURE ? QUELS SONT NOS RECOURS ?

CORDIALEMENT

Mr BENOIS

Par **Isabelle FORICHON**, le **14/01/2011** à **13:05**

Bonjour

5€/m<sup>2</sup> c'est pas cher....

Allez voir le Maire et demandez lui si, par hasard les frais de géomètre ne seraient pas à la charge du lotisseur...? et vérifiez que vous n'avez pas signé un document quelque part mentionnant que les frais de géomètres étaient à votre charge...

Cordialement